

GUIDE DE LA DEMANDE DE VISA POUR LA CHINE EN LIGNE (2025)

I Connaissance générale

II Étapes pour déposer une demande de visa

- 1- Créer un compte de demande de visa en ligne
- 2- Remplir le formulaire de demande de visa en ligne
- 3- Suivre l'état d'avancement de la demande
- 4- Déposer le dossier
- 5- Récupérer le visa

I CONNAISSANCE GÉNÉRALE

1. Le visa pour la Chine est une autorisation délivrée conformément aux lois et règlements de la Chine par les autorités compétentes à un ressortissant étranger pour entrer sur le territoire chinois, en sortir ou y transiter.

2. Ce guide est dédié aux voyageurs souhaitant se rendre en Chine continentale. Pour des renseignements sur des visites à Hong Kong et à Macao, veuillez consulter les sites suivants:

- Le site Internet du Département d'Immigration de la Région administrative spéciale de Hong Kong : <http://www.immd.gov.hk>;
- Le site Internet du Département d'Identification de la Région administrative spéciale de Macao : <http://www.fsm.gov.mo/>.
- Pour savoir plus sur le visa pour la Chine et les lois et règlements concernés, veuillez consulter le portail suivant : <http://cs.mfa.gov.cn/wgrlh/lhqz/lhqzjjs/>.

3. Pour les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service valides, veuillez consulter « Accord entre le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Gouvernement de la République du Burundi sur l'exemption réciproque de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service ou pour affaires publiques » : <https://bi.china-embassy.gov.cn/fra/lsw/fhqz/201709/P020210828547722179975.pdf>

4. Le présent document n'est pas un document juridique. Les explications et définitions ne sont pas des termes juridiques. En cas de divergence entre le libellé du présent document et les lois ou les règlements applicables, le texte des lois et des règlements l'emporte.

II ÉTAPES POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE VISA

1- CRÉER UN COMPTE DE DEMANDE DE VISA EN LIGNE

Pour la création du compte sur “*China Online Visa Application*”, vous aurez besoin de :

- (1) Une adresse email valide que vous consultez régulièrement ;
- (2) Conserver votre identifiant et mot de passe.

2- REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA EN LIGNE

- (1) Renseignez minutieusement les informations demandées en recopiant exactement ce qui sont indiquées sur votre passeport : nom, prénom, date de naissance, adresse ;
- (2) Sélectionnez le type de visa conformément au motif de votre voyage en Chine :

Type de visa	Motif de voyage
(L) Tourisme	-Tourisme individuel ou Groupe touristique.
(F) Échanges, visites, voyages d'étude ou autres activités pertinentes	-Échanges académiques ; -Échanges culturels (Sans but lucratif); -Activités ONG ; -Bénévolat (moins de 90 jours); -Expert étranger avec lettres d'invitation pré-approuvées ;

	-Activités géographiques et cartographiques.
(M) Activités commerciales	-Échanges commerciaux ; -Participation aux compétitions ; -Autres activités commerciales.
(Q1) Membre de la famille d'un citoyen chinois ou d'un étranger ayant le statut de résident permanent en Chine (plus de 180 jours)	-Membre de la famille d'un citoyen chinois demandant la résidence en Chine pour le regroupement familial ; -Membre de la famille d'un étranger ayant le statut de résident permanent en Chine qui demande à résider en Chine pour un regroupement familial.
(Q2) Membre de la famille d'un citoyen chinois ou d'un étranger ayant le statut de résident permanent en Chine (180 jours maximum)	-Membre de la famille d'un citoyen chinois demandant un visa pour une visite de moins de 180 jours ; -Membre de la famille d'un étranger ayant le statut de résident permanent en Chine demandant un visa pour une visite de moins de 180 jours.
(S1) Membre de la famille d'un étranger séjournant ou résidant en Chine ou personne devant se rendre en Chine pour des raisons personnelles (plus de 180 jours)	-Membre de la famille d'un étranger résidant en Chine pour le travail, les études ou à d'autres fins, qui séjourne plus de 180 jours en Chine ; -Personne qui doit résider en Chine pour d'autres raisons personnelles, telles que le traitement des litiges, des successions, des biens immobiliers ou les traitements médicaux.

(S2) Membre de la famille d'un étranger séjournant ou résidant en Chine ou personne devant se rendre en Chine pour des raisons personnelles (180 jours maximum)	-Membre de la famille d'un étranger résidant en Chine pour le travail, les études ou à d'autres fins, qui séjourne moins de 180 jours en Chine ; -Personne qui doit résider en Chine pour d'autres raisons personnelles.
(Z) Travail	-Expert étranger travaillant en Chine ; -Représentations artistiques commerciales ; -Représentant en chef ou représentant d'une société étrangère ; -Opérations pétrolières en mer ; -Bénévolat (plus de 90 jours); -Étranger travaillant en Chine avec un permis de travail délivré par le gouvernement chinois.
(X1) Études à long terme (plus de 180 jours)	-Études à long terme.
(X2) Études à court terme (180 jours maximum)	-Études à court terme.

(3) Documents élémentaires pour la demande en ligne

- **Passeport**

Votre passeport doit être en cours de validité avec au moins 2 pages vierges, et sa date d'expiration doit dépasser d'au moins 6 mois la date de fin de validité du visa demandé.

- Les originaux et les photocopies des anciens visas pour la Chine (le cas échéant).
- Les documents exigés à téléverser en ligne selon le type de visa demandé.

Selon les cas :

- Si vous êtes résident non burundais : soumettez le permis de séjour burundais d'une validité de plus de 6 mois ;
- Si vous êtes mineur (moins de 18 ans): soumettez l'acte de naissance, la photocopie de la carte d'identité ou du passeport d'un parent, et la présence d'au moins un parent est requise le jour du dépôt ;
- Si vous êtes étudiant qui n'était pas admis dans l'année scolaire en cours : soumettez l'attestation de l'autorisation de continuation d'études, délivrée par l'établissement scolaire en Chine.

3- SUIVRE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DEMANDE

(1) Après la soumission de la demande, veuillez consulter régulièrement votre compte pour être informé du feedback du service consulaire de l'Ambassade ;

(2) Si le statut du formulaire est "Rejeté et à modifier", veuillez modifier la demande selon les conseils donnés et resoumettre la demande.

4- DÉPOSER LE DOSSIER

Si l'état de votre demande est "À déposer le passeport", vous pouvez vous rendre au service consulaire de l'Ambassade (Adresse : 08a, Avenue du Lycée, Bujumbura, Burundi) pendant les horaires d'ouverture (de 8h00 à 11h00 du matin le mardi, le mercredi et le jeudi) pour déposer sur place les documents suivants :

- (1) Le passeport original ;
- (2) La photo d'identité ;
- (3) Ancien passeport avec visa pour la Chine (le cas échéant);
- (4) Si vous avez téléversé des documents tels que le permis de séjour burundais, le formulaire JW201/JW202 ou l'acte de lien de parenté, veuillez apporter les originaux (le cas échéant).

5- RÉCUPÉRER LE VISA

- Vous serez informé, le jour du dépôt, de la date prévisionnelle du retrait de votre visa ;
- Veuillez apporter votre formulaire de retrait (pick-up form) et vous rendre au service consulaire de l'Ambassade le jour du retrait pour payer les frais et récupérer votre visa.

Informations complémentaires :

- La présence en personne pour la prise de la photo et des empreintes est obligatoire. En cas de comportement frauduleux, la personne concernée se verra refuser l'entrée en Chine et en encourra les conséquences ;
- Il vous est conseillé de faire la demande de visa en ligne au moins un mois à l'avance pour réserver le temps suffisant aux examinateurs des dossiers et pour éviter l'expiration de vos documents ;
- Veuillez bien noter que l'approbation en ligne ne garantit pas l'octroi du visa.

Le service consulaire reste disponible pour répondre à vos questions :

E-mail : bujumbura@csm.mfa.gov.cn

Téléphone : (00257) 22224307 (8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi)